



CHUZELLES

Dernière mise à jour le : 03 août 2023

Risques naturels

Risque mouvement de terrain

Définition du risque

Déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol ; il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques. Il est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisés par l'action de l'eau et de l'homme.

Conséquences

Effondrement de maisons, glissement de terrain, chutes de bloc ou de pierre.
Endommagement possible de plusieurs bâtiments.
Endommagement possible d'infrastructures routières entraînant des difficultés de circulation.

Actions

- Prévenir les services de secours et de sécurité intérieure.
- Prévenir le poste communal de crise en mairie du moindre mouvement de terrain et de la suite de l'événement.
- Évacuer les lieux de l'effondrement et ses alentours immédiats.
- Mettre en place un périmètre de sécurité interdit à tout autre présence que celle liée au secours et prévoir des itinéraires de déviation.
- Prévoir un hébergement, un relogement pour les éventuels sinistrés.

Activer le PCS et organiser le PCC.

- Activer les différentes cellules.
- Mobiliser les moyens humains et matériels.
- Alerter les services de secours (gendarmerie et SDIS).
- Mettre en action les services médicaux.
- Alerter les communes limitrophes (information ou complément logistique).
- Alerter la population concernée située dans et au-dessous du glissement de terrain.
- Vérifier la présence de personnes en faisant du porte à porte.
- Si besoin, évacuer et reloger ces personnes.
- Recenser les dégâts apparents et les risques secondaires induits.
- Baliser les infrastructures routières menacées et mettre en place éventuellement des déviations et des itinéraires sécurisés. Signaler les dangers particuliers.

Ce risque demeure imprévisible.

L'information ne pourra se faire qu'après l'évènement.

Messages à la population par le biais :

- Du site Internet.
- Des réseaux sociaux.
- Du panneau lumineux d'information.
- D'un véhicule équipé d'un mégaphone.
- De la radio :
 - ↳ France Bleu : FM 101.8 ou 103.9
 - ↳ France Inter : FM 93.5 ou 99.8

Risques sur la commune

Des glissements de terrain sont présents sur la commune de Chuzelles :

- Présence de glissement dans la vallée de la Sévenne :

Les conséquences :

- Possible coupure de la RD123 et de la route du Moulin.

- Présence de quelques zones de glissement de terrain avec un aléa faible :



CHUZELLES

Ces zones sont clairsemées sur la commune.

Les conséquences :

- Routes coupées (mise en place de déviation).
- Mise hors services des lignes téléphoniques et EDF.
- Rupture de diverses canalisations enterrées (eau potable, assainissement, gaz...).
- Fissuration voire ruine de bâtiments nécessitant l'expertise du bâtiment (évacuation des familles).

La commune de Chuzelles a connu un glissement de terrain en 1983.

Des chutes de pierres et de blocs :

La géomorphologie de la Vallée de Leveau, dans la partie sud de la commune de Chuzelles, est soumise à des chutes de pierre, de blocs ou des éboulements en masse.